

ESTEVE Evolution du Système de Traitement de l'EValuation **DématérialiséE**

Guide utilisateur

Nombre de CREP

Détails de la campagne

Périmètre RLC

Périmètres BRHP

Année d'évaluation

Date d'ouverture de campagne

Date de début des entretiens

Compte à rebours

Formulaire CREP vierge

Documents

Date de clôture

Statut

Libellé

18



Signé par le N+2 Signé définitivement P Refus de signature défin Cas d'absence de l'agi -

outil **ESTEVE** interministériel est un permettant de gérer l'ensemble d'une campagne d'évaluation professionnelle, de la phase de préparation de la campagne à la signature finale du CREP par l'agent.

En cours de rédacti Signé par le N+1 Visé par l'agent

Refus de visa



Copyright © 2018 CISIRH. Tous droits réservés.

O CREP signés

Statuts d'avancement des Cl

0

TOUS

O

Campagne d'évaluation 2018

Proximité Toulon

01/11/2017

01/01/2018

26/09/2017

J.0

B

Modèle Ministère des armées

+ Alouter des documents

2017

CMG Toulon

- 0%

© CREP visés agent

Sélectionner un périmètre

CREP signés N+1

AGENT





Il est recommandé d'utiliser Mozilla Firefox pour se connecter à ESTEVE

Quelques mots d'introduction

L'entretien professionnel est une étape importante dans la vie des agents de la fonction publique, dans la mesure où il constitue un moment d'échange privilégié entre l'agent et son N+1. C'est l'occasion de faire le point sur les objectifs annuels de l'agent, ses besoins en formation et ses attentes en termes de carrière et d'avancement.

Le compte-rendu de l'entretien professionnel (CREP) est indispensable aux gestionnaires RH pour traiter au mieux les aspirations et besoins de l'agent.

Actuellement, le traitement des CREP papiers peut représenter une tâche fastidieuse et chronophage pour ces gestionnaires (saisies manuelles, redondantes, etc.). Le format papier du CREP rend également plus complexe leur exploitation par les gestionnaires.

ESTEVE est un outil permettant de réaliser l'ensemble d'une campagne d'évaluation professionnelle, de la phase de préparation de la campagne à la signature du CREP par l'agent. Il a été co-construit par le CISIRH, le Ministère des Armées et le Ministère de la Transition écologique et solidaire, dans le but de :

- Améliorer les processus de travail des gestionnaires RH
- Améliorer la qualité de service pour les bénéficiaires des campagnes d'évaluation
- Améliorer la performance de l'administration publique

L'agent

Dans le cadre de l'expérimentation ESTEVE prévue début 2019, le document suivant vous permettra, en tant qu'agent, d'être guidé dans le nouveau mode de fonctionnement d'une campagne d'évaluation.

Pour rappel, **l'agent** est le bénéficiaire principal du processus d'évaluation professionnelle, qui vise à évaluer ses compétences et objectifs, mais également à recenser ses aspirations professionnelles.

Dans le nouveau processus d'évaluation, il est responsable de :

- La préparation de son entretien, en effectuant le bilan de son année sur la base du CREP de l'année précédente.
- Viser son CREP pour envoi au N+2
- Signer son CREP en fin de processus







Il est recommandé d'utiliser Mozilla Firefox pour se connecter à ESTEVE

Glossaire

- Entretien professionnel : temps d'échange annuel et individuel entre le supérieur hiérarchique direct (N+1) et l'agent afin d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés dans le CREP de l'année précédente, de fixer les objectifs de l'année, recenser les besoins de formation et les désidératas de mobilité.
- <u>CREP</u> : le compte-rendu de l'entretien professionnel est le document résultant de l'entretien professionnel annuel entre un agent et son N+1.
- Pilote National de Campagne (PNC) : le PNC a pour rôle de superviser l'ensemble d'une campagne d'évaluation dont il est responsable, de la phase de préparation à la phase de restitution. Il est notamment responsable de la création de la campagne, ainsi que des périmètres locaux/régionaux (RLC) et des acteurs locaux associés.
- Responsable Local de Campagne (RLC) : il est l'acteur RH de niveau local/régional. Il initialise la campagne sur son périmètre local/régional et crée les sous-périmètres de proximité de la campagne, ainsi que les acteurs de proximité associés. Il a enfin pour rôle de superviser la campagne d'évaluation pour son périmètre dans le délai défini par le PNC.
- Bureau RH de Proximité (BRHP) : il est chargé de superviser la campagne sur son périmètre de proximité. Il est l'interlocuteur privilégié des agents et des encadrants. Il est en charge de la consolidation de la liste d'agents sur son périmètre et de sa transmission aux N+1. Il a les droits pour modifier les données administratives des agents. Il a enfin pour rôle de superviser la campagne d'évaluation pour son périmètre dans le délai défini par le PNC.
- <u>Bureau RH de Proximité Consultation</u>: le BRHP Consultation est un rôle secondaire non obligatoire dans la campagne qui permet d'aider au pilotage du périmètre du BRHP si celui-ci a en charge une forte population. Il peut seulement consulter les CREP, visualiser le périmètre de la campagne (statistiques) et effectuer des exports.
- <u>Supérieur Direct Hiérarchique</u> (SHD ou N+1) : il doit vérifier et valider la liste des agents qu'il doit évaluer, organiser et réaliser les entretiens professionnels de ses agents, rédiger et signer les CREP et piloter son périmètre.
- <u>Autorité Hiérarchique</u> (AH ou N+2) : il a pour rôle d'apporter un deuxième regard au CREP de l'agent après rédaction et signature du N+1, puis de le signer avant notification à l'agent évalué.
- <u>Administrateur ministériel</u> (AM) : il est chargé d'initialiser, alimenter et mettre à jour les référentiels dans l'application (unités organisationnelles, catalogue de formation, population d'agents à évaluer).
- <u>Visa du CREP</u>: le visa est la première signature que l'agent appose sur le document pour attester sa prise de connaissance des informations renseignées par le N+1 lors de l'entretien. Le visa enclenche la transmission du CREP au N+2.
- <u>Signature du CREP</u>: à l'issue de la signature du CREP par le N+2, le document est transmis à l'agent afin qu'il le signe. Cette action permet de déclencher le délai de recours.





- 1. Je clique sur l'onglet « Campagnes » 4 et je clique sur le bouton (en bout de ligne) pour accéder aux informations relatives à la campagne qui me concerne
- Accueil റ Campagnes

Q

- 2. Je peux voir les pièces jointes ajoutées à la Campagne par le PNC, le RLC ou le BRHP dans l'encart « Détail de la campagne »
- 3. Je peux télécharger le modèle de CREP vierge qui me concerne dans l'encart « Détail de la campagne ». Je clique sur le modèle qui me concerne 5

Details de la campagne		<u>^</u>
Libellé	Finances 1.0	
Année d'évaluation	2018	
Date d'ouverture de campagne	23/08/2018	
Date de début des entretiens	23/08/2018	
Date de clôture	31/10/2018	
Compte à rebours	J-62	
Statut	ouverto	
Modèles de CREP	Modèle Finances A, B, C Modèle Finances Administrateur Civil Modèle Finances EDD	5
Documents de la campagne		
Etat d'avancement	Einpe 2/5 : Signé N+1	
	4/6	(E dev



	CENT			GUIDE UTILISA	TEUR
P				ES	TEVE
		ll est recomma Firefox pour s	andé d'utiliser Mozi e connecter à ESTI	Expérimentation Ila EVE	n 2019
	1.Connexion à l'outil	2. Préparer l'entretien	3. Compléter et viser le CREP	4. Signer le CREP définitivement	
i	Si l'année N-1 j'ai déjà effeo retourner sur mon ancienn préparation de mon nouvea	ctué mon entretien e campagne afin de au CREP.	d'évaluation profession e récupérer mon ancien	nnelle via ESTEVE, je peux CREP pour m'aider à la	
111.	Après l'entretien: Com	pléter et viser m	on CREP		
i	Après mon entretien avec transmis dans ESTEVE. Je à ESTEVE pour compléter	mon N+1, ce dernie suis alerté par ma et viser mon CREP	er signe mon CREP qui il de la signature de mo	m'est alors automatiquem on N+1. Je dois me connect	ent ter
1.	Je clique sur l'onglet « Camp (en bout de ligne) pour accée campagne qui me concerne	agnes » 6 et je cl der aux informations	ique sur le bouton Q relatives à la	Accueil	
2.	J'accède à mon formilaire CF en cliquant sur Accéder à mo	REP rédigé et signé	par mon N+1		
3.	Je visualise l'ensemble des s Je peux ajouter mes observa J'ai alors accès aux champs en vert pour plus de visibilité dans l'encart « Circuit de val	saisies renseignées ations en cliquant su qui me sont réservé). Je peux notamme idation du CREP ».	oar mon N+1. r C Compléter es dans le CREP (encadr nt renseigner mes obser	és vations	
4.	Lorsque j'ai terminé ma saisi Je peux laisser en l'état le CF effectuer de nouvelles saisies	e, je clique sur REP (mode brouillon) REP (mode brouillon)	negistrer) et revenir plus tard pou	r	
5.	Pour viser mon CREP, je clic Le CREP est alors transmis a à son tour le CREP.	que sur ✔Viser au N+2 qui ajoutera o	des observations et signe	era	
6.	J'ai la possibilité de ne pas v pour effectuer des modificati	iser mon CREP et d ons sur les saisies.	e le renvoyer à mon N+1 Je clique sur <mark>Senvoyer</mark>	au N+1	
7.	J'accède alors à l'écran « Mo transmis au N+1 et je clique	otif de renvoi du CRE sur 🔄 Confirmer le ren	P ». 7 Je note le motif	qui sera	
	Motif de renvoi du CREP			^	
	Motif de renvoi				-7
8.	Si je décide de ne plus renvo Je retourne automatiqueme	oyer le CREP au N+ [.] nt sur mon CREP.	1, je clique sur 🗲 Retour	au CREP	

En tant qu'agent j'ai la possibilité de refuser de viser mon CREP. Je dois m'entretenir avec mon N+1 pour l'en informer. Seul le N+1 a les habilitations dans l'application pour notifier le « Refus de Visa du CREP ». Une fois le refus enregistré par le N+1, mon CREP est envoyé au N+2 pour signature.



Sir



- 1. Je clique sur l'onglet « Campagnes » 7 dans le bandeau vertical situé à gauche de mon écran
- 2. J'arrive sur le menu des campagnes et je clique sur le bouton (en bout de ligne) pour accéder à la campagne qui me concerne
- 3. J'accède à mon formulaire CREP rédigé et signé par mon N+1 et Mon N+2 en cliquant sur
 ☐ Accéder à mon CREP
- 4. Je visualise les observations de mon N+2 dans l'encart « Circuit de validation »
- 5. Je signe mon CREP en cliquant sur
- La signature de mon CREP ne vaut pas approbation. Cela ne m'empêche pas de contester le contenu de mon CREP et d'entamer une procédure de recours si je le souhaite. Les délais et voies de recours sont expliquées en bas du formulaire CREP

🖉 Signer

- 6. Après avoir signé mon CREP, je peux exporter une version finalisée en PDF en cliquant sur en haut à droite du de l'écran
- Seuls les CREP finalisés (étape 5/5) disposeront d'un certificat numérique authentifiant leur validité juridique
- En tant qu'agent j'ai la possibilité de refuser de signer définitivement mon CREP. Je dois m'entretenir avec mon N+1 pour l'en informer. Seul le N+1 a les habilitations dans l'application pour notifier le « Refus de signature du CREP ». Une fois le refus enregistré par le N+1, le CREP est alors finalisé et la mention « refus de signature » est inscrite dans le version PDF du CREP.



